

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**43<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 20 AVRIL 2023

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 20 avril 2023*

Aujourd'hui, à neuf heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 10 Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.